



# PLUI

## CONSULTEZ LES ÉVOLUTIONS EN COURS

### PLUI

## LES ÉVOLUTIONS DU PLUI EN COURS

Mis en ligne le 09 mars 2020

### Prescription modification n°1 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres, **a prescrit la modification n°1 du PLUi, en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets nécessitant des ajustements ponctuels, la correction d'erreurs matérielles et la clarification de certaines dispositions du document d'urbanisme.

La délibération sera affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes membres, à compter du 9 mars 2020.

Le rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique liée à la procédure de modification n°1 du PLUI d'Erdre et Gesvres est en ligne.

**Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable** au projet de modification.

[>> Consulter le rapport](#)

### Prescription de la révision allégée n°1 du PLUi.

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres **a prescrit la révision allégée n°1 en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets d'équipements ou d'urbanisation et a fixé les

modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme :

**- Révision allégée n°1 : ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur 2AUE du parc d'activité des IV Nations à VIGNEUX-DE-BRETAGNE**

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes concernées, à compter du 9 mars 2020.

**Prescription de la révision allégée n°2 du PLUi.**

Le public est informé que le conseil communautaire d'Erdre et Gesvres **a prescrit la révision allégée n°2 en date du 26 février 2020**, afin de tenir compte de l'évolution de certains projets d'équipements ou d'urbanisation et a fixé les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme :

**- Révision allégée n°2 : ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur N, rue de la République à HERIC**

La délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCEG et en mairie des communes concernées, à compter du 9 mars 2020.

[Consultez l'ensemble des évolutions du PLUi](#)



RETOUR À LA LISTE



**Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres**

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 Grandchamp-des-Fontaines

02 28 02 22 40

[CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

**Du lundi au jeudi**

8h30>12h00 / 14h00>17h30

**Le vendredi**

8h30>12h00 / 14h00>16h30